

**COMPTE-RENDU
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du vendredi 9 février 2018**

L'AN DEUX MIL DIX HUIT, le 9 février à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de JOSSIGNY, légalement convoqué le 2 février 2018, s'est réuni aux lieux et places habituels, sous la présidence de Monsieur Patrick MAILLARD, Maire.

Présents: MM BRANDSTAETTER, CHEVALLIER, PAULINO, PIACENTINO ET THOMAS
M. COUÏC, FEAUVEAU, GROSBOIS,

Absents Excusés: M. FATIS, M. HENRIOL, M.MIRON, M.ROSA ET MME TRABAC

Absent : M.TIMOTEO

Secrétaire de séance: MM. CHEVALLIER Sylvia

Monsieur le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil. Madame Sylvia Chevallier a été désignée pour remplir cette fonction.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 9 FEVRIER 2018

Monsieur le Maire demande aux élus s'ils ont pris connaissance du procès-verbal du Conseil Municipal 16 janvier 2018 et s'ils ont des observations à formuler

Aucune observation n'étant formulée, **LE CONSEIL APPROUVE**, à l'unanimité, le procès-verbal du Conseil Municipal du 16 janvier 2018.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal la possibilité de retirer le dernier point à l'ordre du jour concernant le débat d'orientation budgétaire et informe l'ensemble des membres qu'une réunion finances-travaux aura lieu le jeudi 8 mars à 19 heures. Le conseil municipal valide à l'unanimité le retrait de ce point de l'ordre du jour.

DELIBERATION N°2018/05

CONVENTION DE PRISE EN CHARGE FINANCIERE AVEC LE CFA LA BRETONNIERE

Le conseil municipal,

Vu les conventions de prise en charge financière pour l'apprentissage dans le secteur public,

Vu le contrat d'apprentissage conclu entre la mairie et l'apprenti souscrit pour la période du 01/01/2017 au 30/06/2018 avec le CFAAH77 la Bretonnière,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions avec le CFAAH77 La Bretonnière ainsi que toutes les pièces y afférentes.

DELIBERATION N°2018/06
CONVENTION AVEC LA MAIRIE DE MAGNY LE HONGRE POUR LA SCOLARITE
D'ENFANTS DE JOSSIGNY

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant la proposition de convention pour l'année scolaire 2017-2018 et reconduite par tacite reconduction pour toutes les années scolaires primaire de l'un des deux enfants, présentée par la Mairie de Magny-Le-Hongre concernant l'accueil des enfants Jules et Louis BRACQUART dans les écoles de Magny-le-Hongre, facturant les frais d'écolage pour une année à la somme de 150€.

Considérant le rapport présenté par Monsieur le Maire ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ACCEPTTE la convention pour l'accueil des enfants dans les écoles de Magny-Le-Hongre **CHARGE** Monsieur le Maire de signer tous les documents afférents à cette décision

DELIBERATION N°2018/07
CONVENTION RELATIVE A LA CREATION D'UN BUREAU ETAT-CIVIL NAISSANCE-DECES
AU GHEF (SITE HOSPITALIER DE MARNE-LA-VALLEE) ET INFORMATION DES USAGERS

Vu la signature d'une convention en 2015 entre le Centre Hospitalier de Marne la Vallée et la commune de Jossigny afin d'y installer son bureau Etat-Civil,

Vu le regroupement des centres hospitaliers de Marne la Vallée, Meaux et Coulommiers en Groupement Hospitalier de l'Est Francilien (GHEF).

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, donne l'autorisation à Monsieur le Maire pour signer cette convention.

DELIBERATION N°2018/08
RYTHME SCOLAIRE

Après l'exposé du Maire concernant la parution du décret du 27 juin 2017 du ministre de l'éducation nationale relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques, le Conseil Municipal décide de demander au directeur académique des services de l'éducation nationale, d'autoriser l'organisation de la semaine scolaire sur huit demi-journées réparties sur quatre jours à compter de la rentrée de septembre 2018.

Les horaires proposés seraient :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 8h30-11h30 / 13h30-16h30.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, se prononce favorablement pour un retour à la semaine de 4 jours.

QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur le Maire informe :

-que suite au désistement de la personne de Mouroux pour l'Etat Civil – une nouvelle procédure de recrutement est lancée.

-qu'un carnaval sera initié par le personnel communal et qu'il se déroulera le samedi 16 juin 2018 lors de la fête communal.

Madame Chevallier indique qu'il y aura besoin de bénévoles pour la préparation des œufs de pâques.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 20h30